



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du dimanche 30 juin 2024 à Mommenheim (67)

RAPPORT FINANCIER de l'EXERCICE 2023

Présenté par le président en l'absence de trésorier (poste à pourvoir)

Sophie DRESSLER a repris le poste de trésorier de l'ASMA me succédant, après l'Assemblée Générale le 12/06/2023 et ce jusqu'au 31/12/2023, date à laquelle elle a demandé à mettre fin à sa mission de bénévolat. Elle a procédé cependant à la clôture de l'exercice 2023 avec les réviseurs aux comptes en leur faisant parvenir tous les documents de comptabilité listés ci-après :

1) Comptabilité générale :

- Balance générale 2023
- Balance auxiliaire 2023
- Balance générale inter-exercices 2023
- Grand-livre générale 2023

2) Comptabilité analytique :

- Balance analytique 2023
- Grand livre analytique 2023

3) Les extraits des comptes bancaires en justificatifs des soldes des comptes 512 et 768100

4) La caisse 2023, qui est à 0 au 31/12/2023

5) Les justificatifs de tous les comptes de produits, sauf :

- le compte 707000 vente de marchandises (dans l'attente d'une meilleure affectation), dans lequel elle a mis la vente de livres qu'il restait aux archives et qu'elle avait vendu lors de l'Assemblée générale de l'année dernière à Durmenach. Il y en a pour 70 € par la caisse.
- Le compte 758000 produits divers de gestion courante, dans lequel vous trouvez un prélèvement en trop qui a été fait à un adhérent en avril 2023, et qui a été remboursé à l'adhérent par virement le 2 janvier 2024, ainsi que le remboursement de 50€ part d'un repas au restaurant payé par l'ASMA.

En 2023, pour un total de recettes de 62.759, 06 € et 53.486,57 € de dépenses, l'ASMA a dégagé un excédent de 9 272,49€. Il est proposé d'affecter ce montant pour : 3.000 € à la poursuite de la rédaction du livre et le reste, soit 6.272,49 € en report à nouveau.



Compte de Résultat au 31 décembre 2022 - €uros

RECETTES 2023		DEPENSES 2023	
Vente de matériel stocké	0,00 €	Achat de matériel stocké	3 271,41 €
Cotisations	25 603,00 €	Frais de fonctionnement	24 314,41 €
Dons	9 790,50 €	Matières et fournitures	364,12 €
Contributions	3 100,00 €	location locaux	327,94 €
Produits d'activités annexes	10 359,91 €	Assurances	439,11 €
Abonnements revue MPF	4 601,00 €	Frais postaux & télécom	5 421,54 €
Stages & animations	2 950,00 €	Impressions	6 754,80 €
Ventes d'ouvrages	70,00 €	Prestations de services	7 267,91 €
Insertions publicitaires	2 666,00 €	Frais de déplacement	3 738,99 €
Autres	72,91 €	Dépenses d'activités annexes	10 204,00 €
Repas AG & Stages	1 938,00 €	Reversements à MPF	4 834,00 €
Produits financiers	2 333,79 €	Stages et animations	2 850,00 €
Prod.except. : Rembst frais avocat	5 580,00 €	Achats d'ouvrages	0,00 €
Abandons de créances	4 053,50 €	Livre du Cinquantenaire	2 220,00 €
Transferts de charges	0,36 €	Autres	300,00 €
Total Recettes	73 118,97 €	Repas AG & Stages	2 589,98 €
		Frais bancaires	372,87 €
		Dons & libéralités	25,00 €
		Ind. Km bénévoles	4 053,50 €
		Honoraires de justice	8 655,40 €
		Total Dépenses	53 486,57 €
		BÉNÉFICE 2022	9 272,49 €

Les grands portes comptables

(en €uros)	Rappel 2022	2023
Recettes	63 278,17 €	62 759,06 €
dont Cotisations & Dons	36 042 €	39 172 €
Contributions des Collectivités	2 900 €	3 100 €
Dépenses	52 829,59 €	53 486,57 €
Bénéfice net	10 448,58 €	6 272,49 €
Ventilation bénéfice net :		
> Résultat sur activités courantes	13 448,58 €	9 272,49 €
> Résultat Livre de Cinquantenaire	-3 000	-3000
Réserves et Disponibilités	133 856,84 €	143 129,33 €
Adhérents* personnes physiques	885	883
Adhérents* autres	87	95
* Nombre d'adhérents à jour de cotisation :	972	978

Les faits marquant 2023 :

Il y aura évidemment eu le départ de Jean-Paul Mayeux au 31/12/2022 du poste de trésorier, dont la succession a été faite par moi-même jusqu'au 11/06/2023 puis par Sophie DRESSLER jusqu'au 31/12/2023, mais également le départ de Bernard Duhem de la présidence de l'ASMA, auquel j'ai succédé en date du 12/06/2023.



L'ASMA a eu gain de cause lors de trois recours contentieux contre les communes de Storckensohn (1500€), Morschwiller-le-bas (2 000€) et Spechbach-le-bas (2 080€). Faits nouveaux pour l'ASMA, dont les produits ont été placés dans le compte 771800 autres produits exceptionnels sur opérations de gestion.

Le 29/06/2023, deux comptes à terme ont été ouverts à la Banque Populaire pour 10 000€ chacun.

Gestion courante de l'association en 2023 :

Pour 2023, nous comptons 978 adhérents à jour de cotisation, dont sept pour lesquels le paiement de la relance, faite courant octobre/novembre 2023, a tardé, pour n'arriver que début janvier 2024. Il a été encore pris en compte ces renouvellements d'adhésion tardifs arrivés début janvier 2024, mais les reçus fiscaux les concernant seront générés avec ceux de l'exercice 2024, comme il se doit.

La déclaration simplifiée des dons a été faite le 24/01/2024 pour 39 172€ avec délivrance d'une attestation de dépôt par les services fiscaux).

Les dépenses du compte 601000 ont significativement augmenté. Nous y retrouverons divers investissements de matériel, notamment dus aux changements de postes de trésorier et président, avec une imprimante pour le trésorier, un pc mac portable pour le président, ses accessoires et une imprimante, ainsi que du matériel de visioconférence pour les réunions. Pour plus de visibilité, elle a procédé à l'éclatement du compte 604000 en sous-comptes, pour les dépenses liées aux stages, au Blättel et au livre du cinquantenaire.

Les stages ont généré un excédent de 100€.

Le livre du cinquantenaire suit son cours. Un troisième acompte de 1800€ a été effectué sur le devis de 14.000 € de Philippe Tourtebatte, auquel il faut rajouter 420 € d'acompte sur stage qui n'a pas été déduit du paiement final et qui a été réimputé comme acompte sur le livre. Il reste donc, après déductions de tous les acomptes, la somme de 4 580 € à valoir pour la rédaction du dit livre.

Les honoraires d'avocats sont plus conséquents que l'année passée, résultat d'une forte activité au niveau des recours engagés par l'ASMA pour la



sauvegarde des maisons alsaciennes, et par ailleurs compensés par les procès gagnés.

Les dépenses pour catalogues et imprimés restent stable. Cette année, se rajoute le réapprovisionnement en cartes de visite des membres du comité.

Les frais de voyage et déplacement ont également augmenté cette année.

Les frais de réceptions ont quant à eux fortement diminués eu égard au montant élevé de l'année dernière du fait de la célébration des 50 ans de l'ASMA lors de l'AG à Bouxwiller, d'une part et à la prise en charge par Mme Sabine Drexler, des frais de salle pour l'AG de l'année dernière à Durmenach, d'autre part.

Réserves et Disponibilités au 31/12/2023

Réserves		15
Disponibilités		137 141,00 €
<i>Banques *</i>		137 141 €
<i>Caisse</i>		0
<i>* Banque populaire</i>		133 219,41
<i>* Crédit Mutuel</i>		3 922 €

Le projet de matériauthèque à Nordhouse reste en stand-by. Les sommes de 10 000 € de Mécénat du Crédit Agricole et de 20 000€ d'engagement de dépenses de notre part restent en trésorerie.

Pour conclure, je tiens à remercier chaleureusement Mme Sophie DRESSLER pour tout le travail entrepris par elle de comptabilité et de gestion des adhérents dans la succession de J-Paul Mayeux.